

<b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b>  <b>Séance du 13 mars 2018</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>  En exercice : 37 Présents : 33 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 35 Pour : 34 Contre : 1 Nul : 0 Abstention : 0  <b>N° CC 55/2018</b>	<p>L'an deux mille dix-huit, le treize Mars à vingt heures, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes, Chêne-en-Semine, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation : 07 Mars 2018</b></p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI.</p> <p><b>Absents :</b> Messieurs Jean-Marc LAGRIFFOUL, Pascal COULLOUX.</p> <p>Michel BOTTERI est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : ASSAINISSEMENT – Exonération du paiement de la redevance d'assainissement au profit de la MFR de Franclens.**

Vu le courrier adressé à la Communauté de Communes Ussets et Rhône par la Maison Familiale Rurale (MFR) de Franclens le 07/03/2018.

Considérant que la MFR de Franclens rencontre des problèmes budgétaires et connaît un déficit d'exonération en 2017.

Considérant que la MFR de Franclens est un établissement de formation qui compte pour l'attractivité du territoire d'Ussets et Rhône et que celui-ci propose une formation dans les activités artisanales nécessaires aux entreprises d'Ussets et Rhône, dont l'artisanat est une activité majeure sur le territoire.

Le Président propose d'exonérer, à titre exceptionnel et pour cette année uniquement, la MFR de Franclens de paiement de la redevance d'assainissement.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**EXONÈRE** la MFR de Franclens de paiement de la redevance assainissement au titre de l'année 2018.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Envoyé en préfecture le 23/03/2018

Reçu en préfecture le 23/03/2018

Affiché le

SLO

ID : 074-200070852-20180313-CC\_55\_2018-DE

**Pour extrait conforme,**

**Le Président,**

**Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*